



SELARL BRANLY - LACAZE
Géomètres-Experts Fonciers

Département de la Vienne
Commune de DISSAY

Lieu-dit : " Bois de Chaume "

Section AR n° 205, 206, 207, 435, 437, 439,
1070, 1071, 1072 et 1073

Plan de récolement piquetage

ECHELLE : 1/500

Coordonnées : RATTACHEES AU RGF 93 PROJECTION LAMBERT CC47 (Zone 6)
Altitude IGN 69 (altitude normale)

Dates bornages et piquetages des lots		
e		
d		
c		
b	17/06/2020	Plan de récolement piquetage du 16/06/2020
a	02/06/2020	Plan de pré-piquetage pour validation <u>revenu validé le 05/06/2020</u>
indice	Date	Désignation

Date terrain : 16 juin 2020
Date édition : 17 juin 2020
Dossier n°818052 - LMN

MONTLOUIS-SUR-LOIRE (Permanence)
12, rue du Maréchal Foch
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE
Tél. 02 47 31 88 00
tours@branly-lacaze.com

STE-MAURE DE TOURAINE (Permanence)
72, rue du Docteur Patry
37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE
Tél. 02 47 65 65 65
stemauredetouraine@branly-lacaze.com

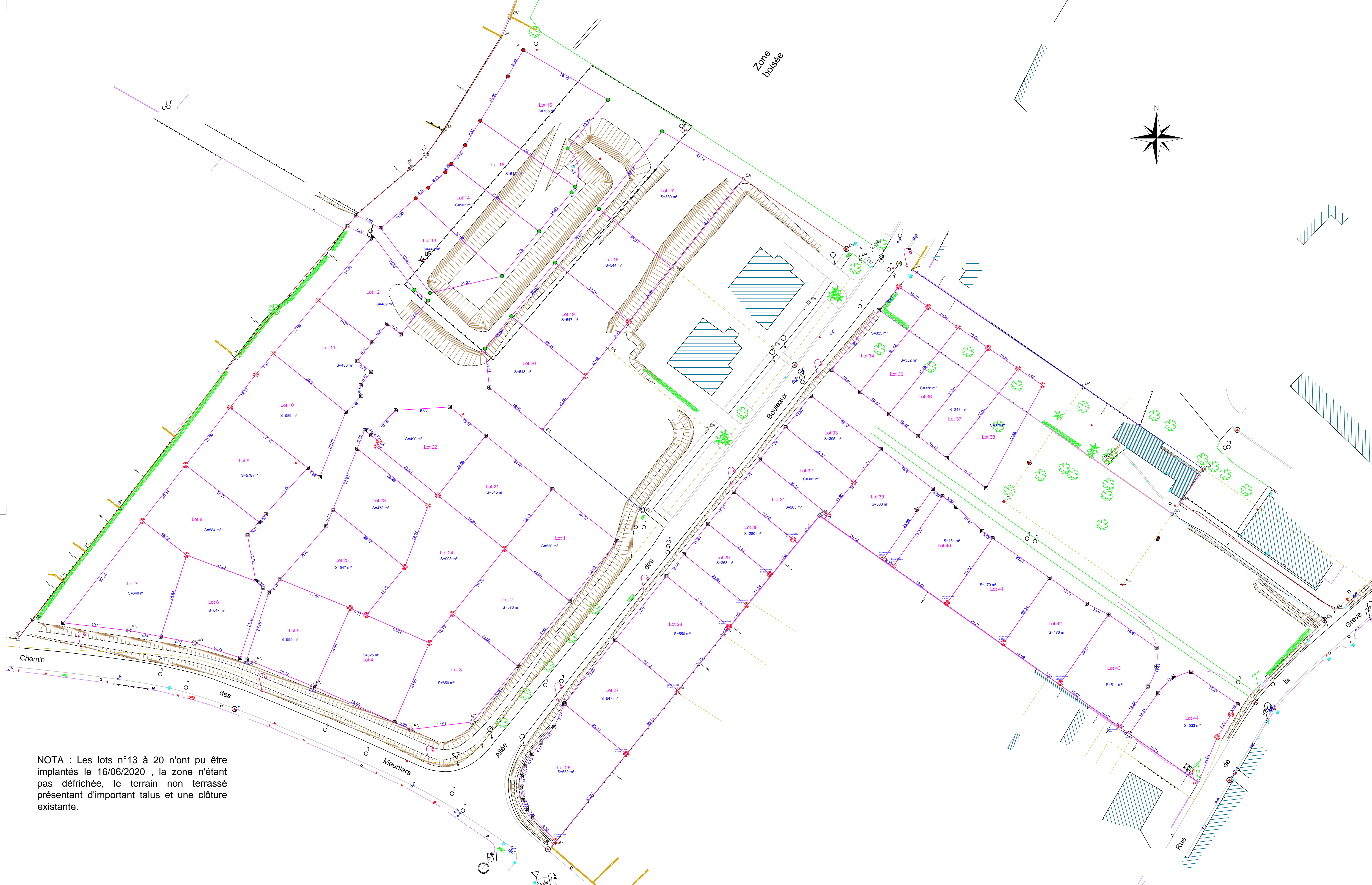
Expertise Foncière - Bornage
Corporité - Division en Volumes
Entretien Immobilier
Déclaration Préalable - Permis d'Aménager
Lévis Topographique - Aménagement Urbain
Etude Paysagère - VRD
Maitrise d'Œuvre en Infrastructure
Topométrie de Précision
Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Légende :

- Limite de Lots
- 7 Numéro de lots
- Piquets à planter
- Borne à planter
- BN Borne existante
- Borne nouvelle
- Piquet nouveau

Nota : Les limites des lots se basent sur le plan DWG fourni par habitant de la Vienne du plan de masse d'ensemble dressé en septembre 2019 par ERIS ENVIRONNEMENT
Les limites ont été adaptées sur les limites de propriété et de délimitation du domaine public définis par le procès verbal de bornage et le plan de délimitation du domaine public dressés par M. William BRANLY le 25 juin 2018.

Nota : les distances sont mesurées à l'horizontale
Les cotations, limites divisives et superficies ne seront définitives qu'après bornage



NOTA : Les lots n°13 à 20 n'ont pu être implantés le 16/06/2020, la zone n'étant pas défrichée, le terrain non terrassé présentant d'important talus et une clôture existante.